

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 44-350-1926 Allocations

n° 44-350-1926

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

12 janvier 1926

Numéro JO

n° 350 du 31/01/1926

Date du numéro

31 janvier 1926

TEXTE INTÉGRAL

l'indemnité forfaitaire pour frais de bureau allouée par l'arrete du 11 mars 1922 au chef du bureau des affaires politiques et indigènes est portée de 120 à 600 francs par an.